

SUSPENSION DES COMMISSIONS DE VILLE

« Un déni inacceptable de démocratie » - Xavier Léger

Longueuil, 12 août 2018 – Le chef de l'opposition officielle, Xavier Léger, conjointement avec le chef de la deuxième opposition, Robert Myles, ont qualifié la proposition de la mairesse pour redémarrer les commissions de ville de « déni démocratique visant à museler les élus des oppositions dans leur travail ». Des commissions qu'elle avait mystérieusement suspendue en juin dernier, évoquant un prétexte administratif, provoquant du coup une crise avec les oppositions à l'Hôtel de ville de Longueuil.

« Nous sommes estomaqués de la contre-proposition faite par la mairesse pour repartir le travail des commissions de ville. Ça s'en va nul part ! On ne sent pas une réelle bonne foi ! Elle est malheureusement encore dans une logique partisane où il y a des gagnants et des perdants. Les citoyens étaient en droit d'avoir une solution gagnante pour tout le monde. Il n'y a pas de citoyens qui ont voté pour le bon bord, et pour le mauvais bord. Ce dernier ajoute « qu'il faut une solution juste et équitable. Il y avait une façon de la faire. En limitant le nombre de commissions et de membres de l'opposition pouvant y siéger, la proposition de la mairesse vise essentiellement à prendre le contrôle des commissions et à affaiblir considérablement la présence de l'opposition majoritaire au sein de celles-ci. », d'indiquer le chef de l'opposition.

Robert Myles poursuit en indiquant « que les oppositions au conseil de ville de Longueuil ne se laisseront pas réduire au silence par la soif de pouvoir d'une mairesse minoritaire, car nous portons la voix des citoyens des trois arrondissements. »

« Ça ne va pas bien à Longueuil ! »

Xavier Léger souligne que lorsque l'on regarde les modifications cosmétiques qui sont demandées par la mairesse quant au nombre et à la nature des mandats des commissions, « tout cela laisse à penser que les motivations de la mairesse pour suspendre le travail des commissions étaient plus politiques qu'administratives. ». D'ailleurs, une demande d'accès à l'information, faite au Greffe le 15 août, relative aux instructions données le 13 juin 2018 par le comité exécutif au directeur général concernant les commissions locales (CEX-180613.11.1), s'est soldé par un échec, le

responsable de l'accès à l'information indiquant ne pas détenir « de document répondant à la requête ».

Le travail des élus en commissions est essentiel pour les citoyens

Même si l'administration de la mairesse a une interprétation limitée du rôle des élus, le limitant à 3 heures par mois au moment de la séance du conseil de ville, le travail des élus en commission est essentiel. C'est en commission que les élus peuvent amener, discuter et contribuer au règlement des enjeux soulevés par les citoyens de leur district respectif, le conseil de ville servant à entériner les décisions une fois complétées le travail de fond sur les dossiers.